

Agence de mobilité- autoparc

Bonjour, voici une procédure pour l'occupation d'autoparc par l'industrie audiovisuelle.

La création de l'Agence de mobilité durable (AMD) résulte de la politique de stationnement de 2016. En effet, cette politique visait la création d'un organisme municipal pour s'assurer de répondre aux attentes et orientations de la Ville et la prise en charge de la surveillance des stationnements.

Depuis le 1er janvier 2020, l'agence de mobilité durable s'occupe de la facturation en lien avec la location de terrains de stationnement appartenant à la Ville de Montréal (autoparc). Pour faciliter l'étude des demandes de l'industrie audiovisuelle, l'agence de mobilité durable et le bureau du cinéma et de la télévision de Montréal ont convenu de certaines marches à suivre.

1. La demande d'occupation temporaire d'espaces dans un stationnement tarifé (autoparc) devra être acheminée au bureau du cinéma et de la télévision de Montréal (BCTM) 15 jours ouvrables avant l'occupation. Voir formulaire de l'agence de mobilité OTDP 2021 en annexe de ce document. Le BCTM s'assurera qu'il ne manque pas d'information puis l'acheminera à l'Agence de mobilité durable.

2. L'Agence de mobilité durable validera si la demande engendre certaines problématiques particulières et fera les suivis auprès des demandeurs en gardant le BCTM en cc. Exemple de problématiques pouvant engendrer un refus; capacité portante du sol, présence de location mensuelle, événement ou encore chantiers etc.

3. L'Agence de mobilité durable s'occupera de rédiger une lettre d'entente, si l'occupation du terrain est acceptée. Par la suite, elle s'occupera de la faire parvenir au demandeur pour enclencher le processus de facturation.

4. Dès que la lettre d'entente sera signée par la compagnie de production le paiement devra être fait, ce qui permettra la délivrance du permis.

Nous vous invitons à consulter le lien suivant pour obtenir le numéro d'un terrain de stationnement.

<https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1Xqe2GGpJ8AT1j2-5Bm65KJ76J6E&ll=45.5303650000001%2C-73.577858&z=11>

**AGENCE DE
MOBILITÉ
DURABLE**

Agence de mobilité durable
640, Saint-Paul Ouest, bureau 200
Montréal, Québec H3C 1L9
T : 514 868-3737 F : 514 868-3744
sac@statdemtl.qc.ca

Formulaire – Occupation temporaire du domaine public

Renseignements généraux		
Date de la demande		
Nom de l'entreprise		
Adresse		
Personne contact		
Tel :	Fax :	Courriel :

Informations sur l'évènement

Numéro du terrain :		placement :	
Nombre de place de stationnement :			
Date de l'évènement :	Du :	Au :	
	Heure de début :	Heure de fin :	
Détail des installations sur ces espaces :			

Contracteur – Pour qui sont les travaux ? :		
Contracteur – Raisons des travaux ? :		

- Svp joindre au formulaire tout document pertinent à la demande ;
- Il est de la responsabilité de l'entreprise de délimiter les espaces de stationnement loués ;
- L'Agence a la charge de prélever les paiements.
- La demande d'autorisation doit être faite 15 jours avant le début de l'événement.